



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Île-de-France, le : **07 MARS 2018**

Transmise au contrôle
de légalité, le : **08 MARS 2018**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne Cabrit

DELIBERATION

N°18-019 du 7 mars 2018

(report session du 15 février 2018)

Approbation de l'attribution d'aides pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts, de forêts ou de promenades (programme 2017)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 4413-1 alinéa 2 ;
- VU la délibération N° 14-074 du 24 juin 2014 relative à la présentation des orientations stratégiques en matière de subventions de l'Agence des espaces verts à l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts, de forêts ou de promenades, ou l'acquisition d'immeubles à vocation agricole par des collectivités locales ou des associations et révisant le dispositif d'octroi d'aides financières correspondantes ;
- VU la délibération N° 14-002 du 11 février 2014 relative à l'approbation de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région d'Île-de-France et l'Agence des espaces verts fixant les orientations prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles et les obligations réciproques pour la période 2014-2018 ;
- VU la délibération N° 15-138 du 15 octobre 2015 relative à l'approbation de la convention de partenariat entre l'association Pro Natura IDF et l'Agence des espaces verts pour la conservation du patrimoine naturel d'Île-de-France ;
- VU la délibération n° 17-024 du 14 avril 2017 relative à l'approbation du budget primitif de l'Agence des espaces verts ;
- VU la délibération N°17-131 du 19 octobre 2017 relative à la décision modificative N°2 du budget 2017,
- VU le nouveau montant de l'autorisation de programme 2017 sur le programme 15 « Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, de forêts et de promenades » d'un montant de 600.000 € ;

VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des espaces verts.

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'attribution d'un crédit global de subventions de 180.069 € aux 5 opérations d'acquisitions et d'aménagements d'espaces verts désignées dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : Il est pourvu à ce crédit par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2017 du programme 15 "Aides à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, de forêts et de promenades», dont le solde s'élève à 419.931 €.

Article 3: Habilité la Présidente à signer les conventions d'aides financières à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans le tableau annexé.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants	10
Votes POUR.....	10
Votes CONTRE.....	0
Abstentions.....	0
Ne prend pas part au vote.....	0